

COMMUNAUTE DE COMMUNES "ILL et GERSBACH"

28 rue du Maréchal Joffre
68640 WALDIGHOFFEN

☎ 03.89.07.76.08
Fax n° 03.89.07.76.11

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2008

Le jeudi 18 septembre 2008 à 19 h 30, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur André BOHRER, au Siège de la Communauté de Communes « Ill et Gersbach » à Waldighoffen :

Présents :

| | | |
|------------------|---|--|
| DURMENACH | : | M. Dominique SPRINGINSFELD M. Bernard SCHLICKLIN |
| GRENTZINGEN | : | M. Jean-Claude MENGIS M. Bruno SIRLIN Mme Claudine BISEL |
| MUESPACH | : | M. Roland HALLER M. Pascal GROELL M. Patrick SCHINDLER |
| MUESPACH-LE-HAUT | : | M. André BOHRER M. Fernand WIEDER |
| ROPPENTZWILLER | : | M. Jean-Claude EGGENSPILLER M. Philippe KLOCKER |
| RUEDERBACH | : | M. Jean-Pierre BUISSON M. Vincent LIDY |
| STEINSOULTZ | : | M. Christophe BAUMLE M. Jean Marie BAUMLIN |
| WALDIGHOFFEN | : | M. Henri HOFF M. Patrick RIEGERT |
| WERENTZHOUSE | : | Mme Yvette HAAS M. Eric GUTZWILLER |

Absents excusés :

| | | |
|------------------|---|--|
| DURMENACH | : | M. Joseph ORSAT (Procuration à M. Dominique SPRINGINSFELD) |
| MUESPACH LE HAUT | : | M. Serge SPRINGINSFELD |
| ROPPENTZWILLER | : | M. Michel BILGER (Procuration à M. Jean-Claude EGGENSPILLER) |
| RUEDERBACH | : | M. Marcel KOCH |

STEINSOULTZ : M. Didier KREUTTER
WALDIGHOFFEN : M. René EGLIN (Procuration à M. Patrick RIEGERT)
WERENTZHOUSE : M. Bernard MONA (Procuration à Mme Yvette HAAS)

Mr le Président ouvre la réunion en donnant la liste des procurations.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2008

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

APPROUVE le Procès verbal de la séance du 10 juillet 2008

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUILLET 2008

Monsieur ORSAT fait signaler qu'à la séance du 18 juillet il été absent excusé ayant donné une procuration à Monsieur Dominique SPRINGINSFELD.

Monsieur SIRLIN remarque qu'en page 4 au début du paragraphe ; l'année est erronée, il s'agit de 1998.

Monsieur SIRLIN remarque qu'une phrase est incomplète en page 4, au deuxième paragraphe. La phrase est complétée : « Dans le contrat pluriannuel d'assainissement signé avec l'Agence de l'Eau, il n'y ait pas fait mention de la Commune de Grentzingen, pour l'implantation de la station d'épuration ».

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

APPROUVE le Procès verbal de la séance du 18 juillet 2008

3. SERVICE ENFANCE-JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SOLIDARITE

3.1 Restauration scolaire

3.1.1 Présentation du fonctionnement des deux sites

M. BAUMLE commente le dossier présenté par le Service Jeunesse de la CCIG à la DDASS afin d'obtenir l'autorisation d'ouverture des deux sites de restauration scolaire à la salle polyvalente de Mespach et à salle polyvalente de Steinsoultz.

Le dispositif reposant sur l'arrêté interministériel du 29 septembre 1997 fixant "les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration scolaire à caractère social".

La DDAS, après consultation du dossier, a précisé les quelques modifications à apporter dans les locaux présentés. A savoir : mise en place de vestiaires pour le personnel, des lave-mains non manuels dans la cuisine et les toilettes du personnel, installation de distributeurs de savon et de serviette dans l'ensemble des sanitaires, achat d'un frigo (par site) uniquement utilisé par le service de restauration scolaire (avec fermeture à clé), des travaux d'aménagement (pose de carrelage, peinture, ...) ont été nécessaire à Muespach.

M. BAUMLE tient à remercier la commune de Muespach pour ces travaux effectués très rapidement et de manière très professionnelle.

Du fait de l'utilisation de ces salles par d'autres usagers, il a été souligné la nécessité de la mise en place d'un protocole de désinfection poussé notamment après la location de la salle avec utilisation de la cuisine.

Les deux sites ont ouvert le 2 septembre 2008, jour de la rentrée des classes.

- Muespach accueillant les enfants du RPI (écoles primaires et maternelles) de Muespach, Muespach le Haut et Knoeringue ;
- Steinsoultz accueillant les enfants des écoles primaires et maternelles de Waldighoffen (transport en mini-bus entre les écoles et la salle polyvalente) ainsi que de Steinsoultz.

Pour ce nouveau service ouvert depuis le 2 septembre 2008, Monsieur BAUMLE présente les informations suivantes :

| EFFECTIF AU 15 SEPTEMBRE 2008 | | |
|--------------------------------------|-------------------|----------------------|
| | MUESPACH * | STEINSOULTZ** |
| Lundi | 11 | 13 |
| Mardi | 11 | 17 |
| Jeudi | 8 | 15 |
| Vendredi | 7 | 16 |
| TOTAL | 37 | 61 |
| <i>Moyenne sur la semaine</i> | <i>9.25</i> | <i>15.25</i> |

* sans inclure les 2 enfants inscrits pour le 2^{ème} trimestre et les inscriptions occasionnelles

** sans inclure les inscriptions occasionnelles

| INVESTISSEMENT RESTAURATION SCOLAIRE | | |
|---|--------------------------------|-------------------|
| CEVITECH | Laves-mains + 2 frigos | 2 741.23 € |
| ECOTEL | Vaisselle (pour les 3 sites) | 599.42 € |
| BUREAU DE L'EST | Mobilier (pour les 3 sites) | 2 043.24 € |
| ETS SCHERRER | Branchements sanitaires | 1 294.90 € |
| DINOTEC | Distributeurs savon+serviettes | 137.20 € |
| ETS LECLERC | Bacs couverts, nappes, divers | 68.29 € |
| TOTAL | | 4 074.76 € |
| | | |

| | | |
|---------------|--|-------------------|
| FCTVA 15,482% | | 630.85 € |
| | | |
| CCIG | | 3 443.91 € |

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

APPROUVE les investissements réalisés pour faire fonctionner le service de restauration scolaire pour un montant global de 4 100 € TTC

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs ces investissements

DECIDE d'inscrire les dépenses dans le budget général

La configuration actuelle du fonctionnement de la restauration scolaire fait apparaître les besoins en personnel suivants :

Sur chaque site : 2 personnes 3 heures entre 11 heures et 14 heures

Sur le site de Steinsoultz : l'ATSEM une $\frac{1}{2}$ heure à la sortie de l'école et à la reprise après la pause.

Les tâches effectuées par le personnel sont rapidement présentées pour que les membres présents puissent juger de la diversité et le nombre des actions à effectuer.

Monsieur BAMLE présente un extrait du planning du personnel.

3.1.2 Convention avec ADEQUATION

Afin de faciliter la gestion du personnel d'animation et de permettre de réaliser ainsi une période d'essai, Monsieur BAUMLE propose de continuer à faire appel à l'association Adéquation pour les activités péri-scolaires (restauration scolaires, activités du soir, des mercredis et des vacances scolaires) dans la mesure où le nombre de participants le requiert.

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

DECIDE de confier à l'Association ADEQUATION de Colmar, si besoin, l'embauche et la gestion d'animateurs encadrant les activités organisées par le service Enfance Jeunesse pour l'année scolaire 2008-2009

AUTORISE Mr le Président à signer les conventions de mise à disposition du ou des animateurs

CHARGE Mr le Président de régler toutes les formalités nécessaires, et de signer toutes pièces utiles relatives à cette opération

3.1.3 Organisation du service

Monsieur BAUMLE présente l'organigramme du service Jeunesse. Il explique les besoins découlant des activités existantes, des nouveaux services mis en place depuis la rentrée et la vacance du poste de coordinatrice. Il met en évidence la nécessité de recruter une personne à plein temps pour les activités de restauration scolaire, les activités du soir ainsi que pour celles

du mercredi et des vacances. Il précise qu'actuellement et ceci pour une période aussi courte que possible, Melle KNECHT assure les heures de restauration scolaire à Muespach avec Mme PFIFFER, elle assiste également Melle WADEL le soir et les mercredis à Steinsoultz. Cette situation ne peut perdurer étant donné que pendant ce temps la partie administrative (inscriptions, facturations, établissement des nouveaux programmes, renseignements aux parents, relation avec les prestataires de services, organisation pratique des activités, ...) du service reste en souffrance. Pour répondre à ce besoin de personne, Monsieur BAUMLE indique que des candidatures sont actuellement examinées et des entretiens vont avoir lieu pour un recrutement le plus tôt possible.

3.1.4 Tarifs

Monsieur BAUMLE explique le mode de calcul du prix de revient du service de restauration scolaires (repas + 2 heures de garde + aller-retour entre le lieu de repas et l'école).

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

DECIDE d'appliquer le principe de taux d'effort préconisé par la CAF en instaurant deux tarifs en fonction des revenus mensuels des parents

FIXE les tarifs pour la restauration scolaire comme suit :

| | Forfait midi (environ 2 heures d'animation + repas) |
|--|---|
| Revenus mensuels imposables des parents moins de 2 700 € | 12.26 € |
| Revenus mensuels imposables des parents plus de 2 700 € | 13.06 € |

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à la restauration scolaire

DECIDE d'inscrire les dépenses et les recettes dans le budget général

3.1.5 Conventions de mise à disposition des locaux et de personnel communal par les communes de Muespach et Steinsoultz

Les communes de Muespach et Steinsoultz mettent à la disposition de la CCIG pour les services de restauration scolaire, pour les activités du soir, du mercredi et les vacances des salles mais également du personnel communal (ATSEM). Pour formaliser ces actions, la mise en place de conventions entre chaque commune et la CCIG est proposée. Sont formalisés notamment les engagements de chaque partie mais aussi les conditions de participations par la CCIG aux frais de fonctionnement des salles et aux salaires du personnel communal.

Monsieur HALLER émet une réserve en ce qui concerne la mise à disposition des ATSEM du RPI Muespach/Muespach le Haut/Knoeringue étant donné qu'il faut pour ce faire l'avis des trois communes concernées. Cette question sera donc soumise par ses soins aux maires concernés.

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

APPROUVE les termes des conventions de mise à disposition des locaux et de personnel communal (ATSEM) par les communes de Muespach et Steinsoultz

ACCEPTE les participations de la CCIG aux frais de fonctionnement des locaux et des frais salariaux du personnel

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ces conventions

DECIDE d'inscrire les dépenses afférentes dans le budget général

3.1.6 Avenant au contrat d'assurance pour les locaux mis à disposition par les communes de Muespach et Steinsoultz

Etant donné la mise à disposition de locaux communaux, un avenant a été demandé à Groupama afin d'inclure dans le contrat existant les deux salles concernées. Parallèlement la résiliation de la couverture du Forum a été demandée (nouvel avenant non encore réceptionné).

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

APPROUVE les termes de l'avenant au contrat d'assurance incluant les locaux mis à disposition par les communes de Muespach et de Steinsoultz pour le fonctionnement de certaines activités du service Jeunesse

AUTORISE le Président à signer cet avenant pour un montant de 500 € TTC

DECIDE d'inscrire cette dépense dans le budget général

3.2 Périscolaire

3.2.1 Bilan des animations d'été et du centre de loisirs

3.2.1.1 Bilan des animations d'été 2008

| Bilan financier des animations d'été | | |
|---|----------|-------------------------------|
| Dépenses | | Recettes |
| <i>Dépenses (salaire, matériel etc,,)</i> | | <i>Participation familles</i> |
| Pêche | 367.19 € | 272.00 € |
| Judo | 84.06 € | 150.00 € |
| Danse rythmique | 121.75 € | 195.00 € |
| Danse rythmique | 121.75 € | 135.00 € |
| Foot | 134.56 € | 117.00 € |
| Eveil musical | 55.97 € | 78.00 € |
| Judo | 100.89 € | 78.00 € |

| | | | |
|---------------------|-------------------|------------------------|-------------------|
| Echecs | 135.71 € | | 104.00 € |
| Choco party | 223.86 € | | 156.00 € |
| Cuisine salée | 240.57 € | | 72.00 € |
| Tennis | 82.00 € | | 90.00 € |
| Mini basket | 373.13 € | | 224.00 € |
| Basket | 186.58 € | | 112.00 € |
| Multisport | 186.58 € | | 176.00 € |
| Poney, Cheval | 828.00 € | | 644.00 € |
| Contes | 37.72 € | | 56.00 € |
| Contes | 37.72 € | | 56.00 € |
| Escal'arbre | 658.95 € | | 227.50 € |
| Laser Game | 621.41 € | | 308.00 € |
| Rafting | 802.01 € | | 200.00 € |
| Foot Freestyle | 134.56 € | | 128.00 € |
| Tennis | 95.27 € | | 75.00 € |
| Multisport | 296.80 € | | 96.00 € |
| | | <i>Autres recettes</i> | |
| Essence | 90.00 € | Subventions DDJS | 880.00 € |
| Frais téléphoniques | 38.17 € | Participation CCIIG | 1 056.19 € |
| Salaire Séverine | 685.48 € | Participation CAF/CEJ | 1 055.00 € |
| TOTAL | 6 740.69 € | | 6 740.69 € |

| | | |
|-----------------------------|------|------|
| | 2008 | 2007 |
| Nombre total d'enfants | 251 | 267 |
| Nombre d'enfants CCIIG | 169 | |
| Nombre d'enfants hors CCIIG | 82 | |

3.2.1.2 Bilan CLSH été 2008

| BILAN FINANCIER DU FESTIVAL "TARATAT'ART" (semaine CLSH + soirée concert) | | | | | |
|---|----------|--------------|------------------------------------|---------------|--------------|
| Dépenses prévisionnelles | | Montant réel | Recettes prévisionnelles | | Montant réel |
| <i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i> | | | <i>RECETTES PROPRES</i> | | |
| <i>Achats de biens et services</i> | | | Stand de sucreries/gâteaux | 70.00 | 430 |
| Salaire des intervenants extérieurs | 608.00 | 925.99 | Stand kermesse (jeux pour enfants) | 60.00 | |
| Salaires des animateurs | 1 560.24 | 762.54 | Vente de casquettes | 150.00 | |
| Salaire personnel permanent | / | 1 983.61 | | | |
| Indemnités des groupes de musique | 600.00 | / | Participation de la CCIIG | 700.00 | 0 |
| Frais de mission des artistes | 180.00 | / | TOTAL 1 | 980.00 | |
| Location de panneaux d'exposition | 22.00 | / | | | |

| | | | | | |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Location de matériel audio | 500.00 | 50.00 | RECETTES EXTERIEURES | | |
| Location de lumières | 150.00 | / | <i>Participation des familles</i> | 1 890.00 | 2890.14 |
| Location d'un chapiteau | 400.00 | / | <i>Subventions</i> | | |
| Location de tables et bancs | 316.00 | 90.00 | Général Electric (entreprise privée) | 2 000.00 | 3 000 |
| Alimentation/ Repas | 895.00 | 866.45 | Region Alsace | 1 000.00 | / |
| Achat de fournitures pédagogiques | 840.69 | 447.03 | DDJS du Haut- Rhin | 500.00 | 500 |
| Achat de fournitures d'entretien | 100.00 | 17.18 | Conseil Général du Haut-Rhin | 700.00 | / |
| Sortie cinéma | 170.75 | 104.60 | CREDIT MUTUEL | 237.14 | 474.28 |
| Transport sortie cinéma | 200.00 | 165.00 | CREDIT AGRICOLE | 237.14 | / |
| TOTAL 1 | 6 542.68 | | GROUPAMA | 237.14 | / |
| <i>Publications</i> | | | | | |
| Création d'affiches et de flyers | 150.00 | 1 189.00 | TOTAL 2 | 6 601.42 | |
| Impression d'affiches et de flyers | 523.25 | | | | |
| Achat + impression casquettes | 120.00 | | | | |
| TOTAL 2 | 793.25 | | | | |
| <i>Divers administratif</i> | | | | | |
| Frais de télécommunications | 50.00 | 34.85 | | | |
| Frais postaux | 16.50 | 16.50 | | | |
| TOTAL 3 | 66.50 | | | | |
| <i>Impôts et taxes divers</i> | | | | | |
| Frais de SACEM (forfait) | 107.00 | 60.59 | | | |
| Assurance GROUPAMA | 72.00 | 8.89 | | | |
| TOTAL 4 | 179.00 | | | | |
| TOTAL DEPENSES | 7 581.43 € | 6 722.23 € | TOTAL RECETTES | 7 581.43 € | 7 294.42 € |

Excédent de 572,19€ en faveur de la CCIG

| BILAN FINANCIER CENTRE DE LOISIRS ÉTÉ 2008 | | | |
|---|-------------------|-----------------------|-------------------|
| Semaine 2 : | | | |
| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
| Salaire animateurs | 642.12 € | Participation parents | 3 093.76 € |
| Salaire Personnel Permanent | 1 329.14 € | | |
| Sortie | 539 € | | |
| Bus sortie | 255 € | | |
| Alimentation repas | 783.35 € | | |
| Téléphone | 22.13 € | | |
| Fournitures d'entretien | 17.18 € | | |
| TOTAL | 3 587.92 € | | 3 093.76 € |
| Semaine 3 : | | | |
| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |

| | | | |
|--------------------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|
| Salaire Animateurs | 582.76 € | Participation parents | 2 616.00 € |
| Salaire Personnel Permanent | 1 466.14 € | | |
| Alimentation repas | 497.78 € | | |
| Téléphone | 22.13 € | | |
| Fournitures d'entretien | 17.18 € | | |
| Autres dépenses | 35.00 € | | |
| TOTAL | 2 620.99 € | | 2 616.00 € |
| Semaine 4 : | | | |
| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
| Salaire Animateurs | 582.76 € | Participation parents | 1 788.80 € |
| Salaire Personnel Permanent | 1 109.94 € | | |
| Alimentation repas | 369.92 € | | |
| Téléphone | 22.13 € | | |
| Fournitures d'entretien | 17.18 € | | |
| Sortie | 126.50 € | | |
| Bus sortie | 390 € | | |
| Fournitures pédagogiques | 13.78 € | | |
| TOTAL | 2 632.21 € | | 1 788.80 € |
| | | | |
| TOTAL semaine 2; 3 et 4 | 8 841.12 € | | 7 498.56 € |
| | | Participation CCI | 671.28 € |
| | | Participation CAF | 671.28 € |
| TOTAL | 8 841.12 € | | 8 841.12 € |

| Bilan de la fréquentation CLSH été 2008 | | |
|--|------------------------|-------------------------|
| Semaine | Nombre d'enfant | Moyenne par jour |
| Semaine 1: Du 07 au 11 juillet "TARATAT" ART" | 141 | 28 enfants/jour |
| Semaine 2: Du 15 au 18 juillet "JUNGLE" | 165 | 41 enfants/jour |
| Semaine 3: Du 21 au 25 juillet "CIRQUE" | 171 | 34 enfants/jour |
| Semaine 4: Du 28 juillet au 1er août "AQUA'LAND" | 118 | 23 enfants/jour |

3.2.2 Présentation du nouveau programme d'animations

Monsieur BAUMLE présente le nouveau programme approuvé par la commission Jeunesse, Vie Associative, Culturelle et Solidarité.

Ateliers du soir

- **Lundi: « L'arche de noé »**

Le zoo, la ferme, la forêt, la jungle, la mer, la rivière nous offrent un défilé d'animaux que tu vas pouvoir découvrir à travers des sons, des jeux, des fabrications, des balades et des images.

- **Mardi: « Choco party»**
Tu crois tout connaître du chocolat, mais il cache beaucoup de mystères...mets la main à la pâte et le chocolat n'aura plus de secrets pour toi !
 - **Jeudi : « La CAP ACADEMY »**
Chante, danse et mets tes baskets pour créer une comédie musicale. Danse, chants, jeux musicaux, théâtre, sketches, mise en scène d'un spectacle t'attendent.
 - **Vendredi : « La gymnastique des jeux »**
Les jeux sous toutes leurs formes t'invitent pour une partie de rigolade. Au programme jeux de pistes, jeux collectifs, jeux sportifs, jeux de société, casino, loto, fabrication de jeux.
- Lundi et Jeudi possibilité de préparation des devoirs**
Les enfants ont la possibilité d'avoir une aide aux devoirs durant 45 minutes avec une animatrice. Il s'agit d'un atelier qui n'est pas obligatoire. Après cette préparation, les enfants pourront rejoindre le groupe qui est en animation pour une heure d'activité.

Ateliers du mercredi

Le rallye des métiers

- **Mercredi 03 septembre : « Photo...graffitis »** ; découverte du métier de photographe. *Utilisation d'un appareil photo et déco des photos.*
- **Mercredi 10 septembre : « Les p'tits Picassos »** ; découverte du métier d'artiste peintre. *Imitation de tableaux, apprentissage de différentes techniques de peinture.*
- **Mercredi 17 septembre : « Quel cirque»** ; découverte des métiers du spectacle dans un cirque.
- **Mercredi 24 septembre : « Les trésors de la forêt avec les Brigades Vertes »** ; découverte du métier de Brigades Vertes. *Activités basées autour de la nature, balade en forêt avec les Brigades Vertes.*
- **Mercredi 1^{er} octobre : « Atelier du p'tit jardinier »** ; découverte du métier de fleuriste et de jardinier. *Au programme confection d'un herbier et plantations en tous genres.*
- **Mercredi 8 octobre : « La ferme en folie »** ; découverte du métier d'agriculteur. *Visite d'une ferme.*
- **Mercredi 15 octobre : « La journée des petits cuistots»** ; découverte du métier de cuisinier. *Ateliers autour de la semaine du goût avec la visite d'un vrai cuisinier- traiteur.*
- **Mercredi 22 octobre : « La ciné party »** ; découverte du métier de comédien. Atelier théâtre et séance de cinéma à Altkirch.
- **Mercredi 12 novembre : « Le rendez-vous des mécanos »** ; découverte du métier de garagiste. *Visite d'un garage et rencontre avec des garagistes.*
- **Mercredi 19 novembre : « Les détectives en herbe »** ; découverte du métier de journaliste- reporter. *Enquête et reportage sur les richesses et l'histoire du village de Steinsoultz.*
- **Mercredi 26 novembre : « Journée pin- pon »** ; découverte du métier de pompier. *Matinée « dans la peau d'un pompier » et après-midi visite de la caserne des pompiers de Steinsoultz*

La magie de Noël

- **Mercredi 3 décembre : « La fiesta du St Nicolas »** Grande fête de fin d'année à l'occasion de la Saint Nicolas. Plein de surprises t'attendent : Un merveilleux spectacle la venue du Saint- Nicolas, un grand goûter et une petite surprise t'attendent. *Spectacle« Le Noël des Trèzeureux » à partir de 15h par la compagnie La Citadelle.*

- **Mercredi 10 décembre** : « **Sortie à EUROPAPARK** », Europapark à Noël, c'est magique ! La beauté du parc, son marché de Noël et ses attractions te donne rendez-vous. *45€ (avec repas au restaurant)*
- **Mercredi 17 décembre** : « **Déco mania pour Noël** », viens préparer des décors de table pour émerveiller tes invités à Noël. *Fabrication de cartes et de décors de tables.*

CLSH TOUSSAINT : « **La fête médiévale et ses châteaux...c'est fort !!!** »

Durant plus d'une semaine, « **CAP SUR L'ILL** » met les voiles et te fait remonter le temps...le 21^{ème} siècle aura des allures de cité médiévale. Venez retrouver l'ambiance joyeuse du Moyen-âge, la richesse des costumes des gueux, des chevaliers et des gentes dames et enfin, viens savourer les mets et breuvages de nos ancêtres.

Lundi 27 octobre : Oyé Oyé ! Le roi d' Dagobert et les habitants de son royaume ont perdu leurs vêtements...il va falloir confectionner les costumes des habitants de la cité médiévale.

Confection de costumes et d'étoffes de l'époque (Gueux, chevaliers, princesses, roi etc...)

Mardi 28 octobre : Tenue correcte exigée pour participer au grand bal médiéval ! Entrez dans nos farandoles, laissez-vous emporter par le son des meilleurs troubadours du compté et venez jouer.

Déguisement et maquillage, bal médiéval et jeux de kermesse.

Mercredi 29 octobre : Journée « jeux et passe-temps » des preux chevaliers, gentes dames, nobles gens et paysans. Tous unis pour mieux s'amuser !!!

Jeux de société et jeux sportifs anciens.

Jeudi 30 octobre : **SORTIE AU CHATEAU DU HOHLANDSBOURG**

Vendredi 31 octobre : Venez préparer et déguster un grand festin chez notre tavernier préféré. Ouvrons les livres de breuvages de nos ancêtres et mettons nous au fourneau !!

Confection et dégustation de petits plats médiévaux.

Lundi 03 novembre : Les artisans du Moyen- Age font leur show aujourd'hui, émerveillez-vous de leur savoir faire et laissez-vous guider.

Fabrication de bijoux et de bibelots en argile.

Mardi 04 novembre : Journée château...c'est trop fort !

Confection d'un château en gâteau et fabrication d'un château fort

Mercredi 05 novembre : Oyé Oyé, grand tournoi des chevaliers et des princesses. Celui qui délivrera la princesse du dragon sera sacré chevalier d'or.

Jeux d'imitation, tournois de jeux.

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

APPROUVE le nouveau programme des activités du service Jeunesse pour le premier trimestre de l'année scolaire 2008-2009

AUTORISE le Président à signer toutes pièces administratives et financières s'y rapportant

3.3 Demande de subventions

3.3.1 Demande de subventions JAS

Monsieur BAUMLE présente la demande de l'école de musique JAS dont le siège est à Roppentzwiller, pour une subvention d'un montant de 1 350 € pour les enfants de la CCIG. La commission propose de verser 6.10 € par mois et par enfant sur 9 mois issu de la CCIG comme

pour l'école Le Bœuf sur le Toit. Il est précisé que cette école n'a jamais bénéficié de subvention de la CCIG pour défaut de dépôt de dossier de demande. Monsieur BAUMLE précise qu'ont été fournis : le bilan 2006-2007, le budget prévisionnel 2008-2009 ainsi que la liste des élèves issus de la CCIG pour les années 2005-2006 et 2006-2007. Il précise que la liste des élèves inscrits pour l'année 2008-2009 sera demandée. Le calcul de la subvention se fera sur cette liste.

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

APPROUVE le versement d'une subvention de 6.10 €/enfant/mois pour l'école de musique JAS sur présentation de la liste des élèves issus de la CCIG pour l'année 2008-2009

AUTORISE le Président à signer toutes pièces administratives et financières s'y rapportant

3.3.2 Demande de subventions Association Le Cap

Cette association s'occupe de toxicomanie. La Commission a estimé que ce problème n'était pas de la compétence de la CCIG et propose de ne pas donner suite à la demande de subvention. Le Conseil décide de suivre cette proposition. Monsieur BAUMLE souligne qu'il est important de ne pas s'éparpiller et se tenir à la ligne de conduite mise en place : ne subventionner que les associations locales.

3.3.3 Demandes de subventions pour les formations BAFA

Plusieurs demandes de subventions de personnes souhaitant une aide pour financer leur BAFA sont parvenues à la CCIG. Ces personnes ont également effectué leur stage pratique de 14 jours lors des CLSH cet été au service Jeunesse. La Commission a donné un avis favorable à ces deux demandes. Monsieur HALLER émet des réserves quant à cette façon de procéder. Il suggère de payer les jeunes stagiaires plutôt que de leur verser des subventions pour financer leurs diplômes.

VU les demandes de subvention émanant de jeunes de la CCIG ayant un projet de formation BAFA,

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à 23 voix pour et 1 abstention (M. HALLER) des membres présents ou représentés

DECIDE, de soutenir les formations BAFA et BAFD des jeunes issus de la Communauté de Communes

DECIDE d'attribuer une subvention de 200€ aux personnes suivantes :

- GISSINGER Line de Steinsoultz
- WALTHER Aurélie de Grentzingen

CHARGE le Président de prélever la dépense sur le compte 65747 « subventions divers » et de signer toutes pièces utiles relatives à cette décision

3.4 Divers

Monsieur BAUMLE informe les membres du conseil que la commission a décidé de reconduire l'opération Téléthon de manière commune. Monsieur BAUMLE indique que la commune de Muespach se joint aux autres communes pour cette organisation.

Cette manifestation se tiendra les 5 et 6 décembre 2008. Monsieur BAUMLE indique qu'une réunion spéciale Téléthon aura lieu le 14 octobre 2008 pour finaliser les projets de chaque participant et préparer le dossier commun à transmettre à l'AFM. Il invite toutes les personnes intéressées à faire part de leurs idées.

4. SERVICE GENERAL

4.1 Camion de pompier de la Commune de ROPPENTZWILLER

Suite à un courrier du SDIS du Haut-Rhin, il est nécessaire de faire procéder à la destruction du FPTL de la Commune de ROPPENTZWILLER. En effet, suite à l'opération de maintenance annuelle sur ce véhicule, il s'est avéré qu'il ne satisfait plus aux prescriptions du contrôle technique annuel réglementaire.

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

DECIDE la cession du FPTL de la Commune de ROPPENTZWILLER en vu de sa destruction

CHARGE le Président de trouver les services habilités à ce faire

AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles relatives à cette décision

4.2 DIVERS

5. ASSAINISSEMENT

5.1 Station d'épuration

La consultation des entreprises pour la construction de la station d'épuration communautaire a démarré en décembre 2007 en collaboration avec le maître d'œuvre EMCH ET BERGER. La procédure de passation des marchés est une procédure négociée suivant les articles 34 et 35 du Code des Marchés Publics.

- Avis d'appel public à concurrence publié le 19/12/2007 dans les DNA et le 20/12/2007 dans le BOAMP
- Date limite de remise des candidatures : 16 janvier 2008 à 12h00
- Commission d'Appel d'offres pour le choix des entreprises autorisées à déposer une offre : 28 janvier 2008
- Date limite de remise des offres : 28 avril 2008 à 16h00
- Commission d'appel d'offres pour l'ouverture des plis : 25 juin 2008

- Commission d'appel d'offres pour l'attribution : 25 juillet 2008

Pour information, les travaux de construction pourraient démarrer début mars 2009, pour une durée de 12 mois, puis 3 mois d'essais de fonctionnement. A l'été 2010 la station d'épuration communautaire pourrait être fonctionnelle.

Madame BISEL demande si au moment de la mise en service de la station, tous les villages seront raccordés.

Monsieur BOHRER répond que ce n'est pas possible, et qu'au début seules les 5 communes (Steinsoultz, Waldighoffen, Durmenach, Roppentzwiller et Grentzingen) le seront.

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à l'attribution du marché au groupement d'entreprises : MSE EST - PEDUZZI Bâtiment SAS

Décomposition des montants :

| | |
|-------------------------|-------------|
| Montant € HT du marché | 3 375 000 € |
| TVA 19.6 % | 661 500 € |
| Montant € TTC du marché | 4 036 500 € |

Options qui pourront être intégrées en cours de marché :

| N° | LIBELLE | € HT | TVA | € TTC |
|----|---|---------|--------|---------|
| 1 | Chemin d'accès solution 1 | 90 000 | 17 640 | 107 640 |
| 2 | Chemin d'accès solution 2 | 100 000 | 19 600 | 119 600 |
| 3 | Assistance process pendant la période de garantie | 16 200 | 3 175 | 19 375 |
| 4 | Dispositif de lavage des sables (taux de M.O. < 5%) | 40 000 | 7 840 | 47 840 |
| 5 | Aménagements architecturaux et paysagers | 88 290 | 17 304 | 105 594 |
| 6 | Couche d'accrochage d'enrobés | 4 500 | 882 | 5 382 |
| 7 | Enrobé dense 0/10 dosé à 154 kg/m ² | 6 000 | 1 176 | 7 176 |

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à 21 voix pour et 3 voix contre (MM MENGIS, SIRLIN et Mme BISEL) des membres présents et représentés

APPROUVE le choix du groupement d'entreprises MSE EST-PEDUZZI Bâtiment SAS comme titulaire du marché de construction de la station d'épuration communautaire

AUTORISE le Président à signer les marchés pour un montant de 3 375 000 € HT hors options

DECIDE d'inscrire les dépenses au compte 2315 des budgets assainissement des années 2009, 2010 et 2011

DECIDE de contracter avec l'Agence de l'Eau et le Conseil Général du Haut-Rhin un contrat pluriannuel de financement et d'inscrire les recettes aux comptes 13 111 et 13 113 des budgets assainissement des années 2009, 2010 et 2011

5.2 Travaux communaux d'assainissement 2007 - convention de mandat

Dans le cadre des travaux d'assainissement programmé, la question se pose autour des parts assainissement et parts eaux pluviales.

Monsieur SPRINGINSFELD signale qu'il est important de ne pas changer les règles du jeu en cours de route, mais qu'après ce dossier, il sera nécessaire de mettre en place un système de répartition EP/EU dans le cadre d'un réseau unitaire. Un système qui financièrement ne condamne pas la CCIIG, et qui est équitable pour l'ensemble des 9 communes même celles qui font du séparatif.

Monsieur BOHRER : il ne souhaite pas que certaines communes se sentent pénalisés au niveau de la répartition des charges.

Monsieur BUISSON demande qui décide la mise en place d'un réseau séparatif ou d'un réseau unitaire.

Monsieur SPRINGINSFELD : il signale que jusqu'à présent c'était le maître d'œuvre du projet concerné qui décidait en fonction du bassin versant.

Monsieur BUISSON rappelle à nouveau que les Communes obligées de mettre un réseau séparatif en place, sont pénalisées.

Monsieur KLOCKER rappelle qu'une ébauche de réponse a déjà été trouvée, en réunion de bureau.

Monsieur BOHRER : indiquer un pourcentage pour la répartition EP/EU peut être vague. Rien qu'en visualisant les 3-4 cas en cours, le pourcentage et les conditions varient fortement.

Monsieur LIDY demande le système de réseau préconisé pour la station d'épuration prévue.

Monsieur EGGENSPILLER demande quelle est l'implication financière de cette répartition.

Monsieur HALLER propose de ne poser qu'un réseau unitaire d'assainissement en expliquant qu'au niveau d'une station d'épuration, il y a possibilité de réensemencer le bassin avec des boues si la concentration en bactéries n'est pas assez élevée.

Monsieur WIEDER rappelle que tout est une question de débit et de volume, notamment pour les eaux claires qu'il est nécessaire de séparer.

Monsieur HOF rappelle qu'en 1998, au moment de la signature du contrat pluri annuel d'assainissement, le choix d'un réseau unitaire a été fait, notamment pour une question de coût, mais aussi parce que pour certaines habitations il aurait été très difficile de séparer les réseaux Il persiste des exceptions :

- La pose du réseau séparatif est obligatoire lorsque, dans le cadre de l'agrandissement d'un village, le réseau existant en aval ne permet pas d'accepter le volume supplémentaire.

- La pose d'un réseau séparatif est obligatoire à Ruederbach car les solutions retenues, à savoir le pompage vers la station, la mise en place d'un système autonome, et la traversée du village par une rivière, le nécessite.

Monsieur BOHRER insiste sur le fait que le problème dans le choix d'une participation financière est notamment du à la situation de Ruederbach, pour qui les coûts sont importants, alors que les participations financières pour d'autres sont dérisoires.

Monsieur SIRLIN souligne qu'il n'est pas courant de discuter de ce type de problème après avoir lancé le marché pour une station d'épuration. Ce sujet aurait du être traité précédemment.

Monsieur HOFF rappelle qu'aucune enquête de branchement n'a été réalisée chez les particuliers. En conséquence on ne connaît pas la pollution qui arrivera à la station. Les habitants auront deux ans pour se mettre en conformité.

Les marchés de réalisation des travaux communaux 2007 d'assainissement ont été signés et notifiés au groupement BROGLE/DIETLIN retenu. Une réunion de planification aura lieu le 19/09 avec l'entreprise, les différentes communes et le maître d'œuvre.

Les travaux dans la rue des Perdrix à Waldighoffen, ainsi que dans la rue de Ferrette à Durmenach prévoit une part eau pluviale de compétence communale. Ainsi les communes devront reversées à la Communauté de Communes la part correspondante. Pour pouvoir réaliser ces travaux, il est nécessaire d'établir des conventions de mandat avec les deux communes concernées.

| RUE DES PERDRIX A WALDIGHOFFEN | |
|---------------------------------------|----------------------|
| Travaux | 39 076.10 € HT |
| Part Communale | 2 213.90 € HT |
| Part des subventions correspondantes | 551.91 € HT |
| Part communale solde | 1 661.91 € HT |

| RUE DE FERRETTE A DURMENACH | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Travaux | 154 470.75 € HT |
| Part Communale | 25 623.57 € HT |
| Part des subventions correspondantes | 10 191.59 € HT |
| Part communale solde | 15 431.97 € HT |

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à 21 voix pour et 3 abstentions (Monsieur MENGIS, Monsieur SIRLIN et Madame BISEL) des membres présents et représentés

AUTORISE le Président à signer la convention de mandat avec la Commune de DURMENACH pour les travaux de réseau unitaire d'assainissement de la rue de Ferrette à Durmenach pour un montant de 15 431.97 € HT

AUTORISE le Président à signer la convention de mandat avec la Commune de WALDIGHOFFEN pour les travaux de réseau unitaire d'assainissement de la rue des Perdrix à Waldighoffen pour un montant de 1 661.91 € HT

DECIDE d'inscrire les dépenses et recettes aux comptes correspondants du budget assainissement 2008

Dans le cadre des travaux de la rue du 19 novembre à Waldighoffen, la Commune de Waldighoffen a réalisé des travaux d'assainissement unitaire pour le compte de la Communauté de Communes. Il est nécessaire de passer une convention de mandat avec la commune afin de pouvoir régler la part assainissement.

| RUE DU 19 NOVEMBRE A WALDIGHOFFEN | |
|--|--------------------|
| Travaux | 37 734 € HT |
| Part Communale | 1 566 € HT |
| Part des subventions correspondantes | 11 320 € HT |
| Part CCIG solde | 24 848 € HT |

Le Conseil de la Communauté de Communes, après délibération et à 21 voix pour et 3 abstentions (Monsieur MENGIS, Monsieur SIRLIN et Madame BISEL) des membres présents et représentés

AUTORISE le Président à signer la convention de mandat avec la Commune de WALDIGHOFFEN pour les travaux de réseau unitaire d'assainissement de la rue du 19 novembre à Waldighoffen pour un montant de 24 848 € HT

DECIDE d'inscrire les dépenses et recettes aux comptes correspondants du budget assainissement 2008

Monsieur HOFF remercie Monsieur Dominique SPRINGINSFELD qui s'est personnellement occupé de ce dossier.

Monsieur BOHRER rappelle que la procédure dans le cadre de ces travaux a été réalisée à l'inverse de ce qui est demandé aux autres communes.

5.3 Divers

Néant.

6. DIVERS

6.1 INFOBEST PALMRAIN

Monsieur HALLER fait part d'un courrier de Monsieur STRIBY président du Comité Directeur d'INFOBEST PALMRAIN. Il y est indiqué que la Régio sollicite son retrait d'INFOBEST PALMRAIN ainsi que la remise gracieuse des arriérés qu'elle n'a pu payer depuis 2005.

Sur proposition de Monsieur HALLER, le Conseil donne un avis favorable au retrait de la Régio ainsi qu'à la remise gracieuse demandée. Dans le courrier, il est également écrit qu'une proposition de rééquilibrage des participations financières sera faite. Le Conseil décide qu'aucune participation à la hausse n'est envisageable.

D'autre part, sur proposition de Monsieur HALLER, sera transmise l'interrogation du Conseil qu'en à la validité de la signature de la convention par le président Monsieur HOFF sans autorisation du Conseil.

Monsieur HALLER est chargé de la rédaction du courrier destiné à Monsieur STRIBY

Monsieur HOFF souhaite répondre à Monsieur HALLER en lui annonçant la délibération du 17 mars 2005 l'autorisant à signer la convention avec INFOBEST PALMRAIN. Monsieur HALLER répond qu'il ne parle pas de la convention de 2005 mais de celle signée fin 2007.

Monsieur HOFF souhaite disposer d'une copie de cette convention.

6.2 Etude environnement

Monsieur HOFF souhaite préciser qu'en ce qui concerne le dossier de l'étude environnement lancée en 2006, le conseil avait approuvé à l'unanimité moins "Grentzingen qui votait de toute manière contre tout" ce projet. Par conséquent tout le monde était au courant et le dossier était rangé dans une armoire derrière un certain poste de travail et ne traînait pas dans un placard comme l'a annoncé Monsieur HALLER. Ce dernier s'insurge en affirmant qu'il n'a jamais dit cela. Monsieur HOFF lui dit que c'était écrit dans la presse. Monsieur HALLER souhaite avoir une copie de cet article.

Monsieur HOFF suggère de travailler unis pour faire progresser les gros dossiers et non de procéder à des attaques, Monsieur HALLER fait part de son accord mais estime être en droit de faire des constations.

Monsieur le Président souligne tout de même que le conseil n'a jamais su combien allait coûter cette étude.

6.3 Fonctionnement des services

Monsieur HALLER tient à souligner que les agents de la CCIIG ne sont pas à la disposition libre des élus communaux. Il précise qu'en cas de problèmes ou de besoins de renseignements, les interlocuteurs sont les délégués communaux à la CCIIG et cela s'arrête là. En cas de nécessité, il y a toujours possibilité de prendre rendez-vous.

Plus personne ne demandant la parole, Mr le Président clôt la séance à 22 heures.